



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 43288

Texte de la question

M. Didier Robert interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la note de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance relative à la baisse du niveau des élèves entre 1987 et 2007. Il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre afin de remédier rapidement à cette inquiétante situation.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a pris la pleine mesure de la situation évoquée par la note de la DEPP à laquelle vous faites référence et qui confirme des études antérieures et convergentes. Dans le cadre d'une réforme profonde de l'école primaire qui est entrée en application en septembre 2008, il a assigné à l'école des objectifs précis quant à la réussite des élèves : diviser par trois, en cinq ans, le nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés et diviser par deux le nombre d'élèves ayant pris une année de retard dans leur scolarité. Pour atteindre ces objectifs, de nouveaux programmes, recentrés sur les enseignements fondamentaux, sont entrés en application à la rentrée scolaire 2008-2009 dans toutes les classes, de l'école maternelle à l'école élémentaire. Deux autres dispositifs sont également entrés en vigueur à la rentrée scolaire 2008-2009 : deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée sont désormais offertes aux élèves qui en ont besoin grâce à une nouvelle organisation de la semaine de l'élève marquée par la suppression des cours le samedi matin ; une aide complémentaire est proposée aux élèves sous forme de stages de remise à niveau se déroulant pendant les vacances scolaires afin de prendre en charge les difficultés des élèves et de garantir un niveau assuré en français, et en mathématiques, en CM1 et CM2. À cela s'ajoute l'apport des enseignants spécialisés, dont 1 500 seront affectés à la rentrée scolaire 2009-2010 en surnuméraire dans une ou deux écoles concentrant un niveau de difficulté scolaire élevé. Toutes ces mesures nouvelles constituent un ensemble cohérent d'aides pouvant être mobilisées dès qu'une difficulté apparaît.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43288

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1959

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6578